

Séance du jeudi 11 juin 2015

~~~~~

L'an deux mille quinze, le onze juin à dix-neuf heures, le Comité Syndical du S.I.V.O.M. de MIGRON-VILLARS LES BOIS-LE SEURE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Villars les Bois sous la présidence de Monsieur Patrick ROUDIER, Président ; d'après les convocations en date du 05 juin 2015.

Présents : Mme POTTIER Agnès, MM Alain POTTIER, Bernard VICENTY, Fabrice BARUSSEAU, Jean-Marie BEGEY, Miguel TAUNAY, Patrick ROUDIER et Mme Geneviève THOUARD et Sylvie BOULETREAU.

Absent : néant

Invité présent : Eric BUINIER

Mme Sylvie BOULETREAU a été nommée secrétaire de la séance.

## ===== Ordre du Jour =====

- **Approbation du procès-verbal de la réunion du 06 mai 2015**
- **Travaux en commun**
- **Matériel**
- **Modification budgétaire**
- **Questions diverses**

=====

### **1-Approbation du procès-verbal de la réunion du 06 mai 2015**

Monsieur le Président ouvre la séance et soumet le procès-verbal de la réunion du 06 juin 2015 à l'approbation. Aucune observation n'étant faite, il est adopté à l'unanimité.

### **2- Travaux en commun**

Goudronnage : le camion goudronneuse est prêt à fonctionner. Le tracto-pelle est également disponible. Il a été révisé par les établissements ACMI.

Il est décidé le programme de goudronnage suivant :

- Villars les Bois : 17 juin à 7h00 pour 2+4 jours. 3 agents puis 2 afin de former Jérémy OSINSKI au maniement du gravillonneur.

Observations : Deux sortes de travaux sont à effectuer : le Point A Temps et la réfection en totalité de 2 voies communales avec reprofilage. Pour cette dernière, il est nécessaire d'avoir à disposition 4 agents et de louer un cylindre. Aussi, ces travaux peuvent être prévus dans un second temps après que les trois communes aient réalisé le PATA.

- Puis, il faudra 2 agents pour 5 jours sur la commune du Seure

- Enfin, 2 agents termineront sur la commune de Migron début juillet

Monsieur Fabrice BARUSSEAU demande que le goudronnage soit réalisé en suivant sur les trois communes afin de ne pas arrêter la machine.

### **3- Matériel**

- *Vérification réglementaire*

Suite à la réunion du 06 mai, Monsieur le Président apporte la précision concernant la proposition de

l'APAVE pour la vérification réglementaire périodique de la nacelle et du tracto-pelle. Le contrat d'abonnement est établi pour l'année, donc comprend les deux visites annuelles pour les deux matériels soit 426,01 € HT.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la proposition de l'APAVE pour la réalisation de la vérification réglementaire périodique de la nacelle et du tracto-pelle pour la somme annuelle de 426,01 € HT.

Autorise Monsieur le Président à signer le devis correspondant.

- *Tracto-pelle :*

Les établissements ACMI ont procédé à la réparation des vérins et du démarreur du tracto-pelle. IL faudra envisager la réparation du godet de curage qui est usé.

- *Tête « bois » du broyeur Bomfort GT508 :*

Le technicien spécialisé n'est toujours pas venu pour faire une offre de réparation.

- *Broyeur Bomfort GT49 :*

Il est réparé et opérationnel

- *Girobroyeur :*

Il est endommagé : « l'arbre » est tordu. Demander un devis.

- *Attelage avant*

Il a été installé sur l'un des tracteurs Lamborghini conformément au devis des Ets THOUARD.

- *Réparation et entretien du matériel :*

Il sera rédigé une note de service à l'attention des agents pour leur signaler qu'avant de faire réaliser des travaux sur le matériel ou l'acquisition de pièces, ils devront faire établir un devis et obtenir l'autorisation du président ou d'un des vice-présidents.

- *Transfert de matériel*

Considérant que la débroussailleuse à dos Honda et la tondeuse débroussailleuse Honda ne sont utilisées respectivement que par les communes de Migron et Villars les Bois, et que les autres communes n'en n'ont pas l'utilité. Monsieur le Président proposé de transférer ces matériels dans le patrimoine des deux communes et de leur céder sans transferts de fonds :

- la débroussailleuse à dos Honda à la commune de Migron

- la tondeuse débroussailleuse Honda à la commune de Villars les Bois

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité le transfert de la débroussailleuse à dos Honda à la commune de Migron et de la tondeuse débroussailleuse Honda à la commune de Villars les Bois, ceci sans transfert de fonds.

#### **4- Modification budgétaire**

Monsieur le Président expose que certaines dépenses n'ont pas été prévues sur le budget primitif, notamment pour l'acquisition du broyeur BERTL.

Sur proposition de Monsieur le Président,

| Comptes      | Intitulés des Comptes                    | Crédits supplémentaires à voter |                 |
|--------------|------------------------------------------|---------------------------------|-----------------|
|              |                                          | Dépenses                        | Recettes        |
| 7474         | participation des communes               |                                 | 2 600,00        |
| 021          | Virement de la section de fonctionnement |                                 | 2 600,00        |
| 023          | virement à la section d'investissement   | 2 600,00                        |                 |
| 21578        | matériel                                 | 2 600,00                        |                 |
| <b>TOTAL</b> |                                          | <b>5 200,00</b>                 | <b>5 200,00</b> |

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, de voter les crédits supplémentaires proposés dans le tableau ci-dessous.

### **5- Questions diverses**

\* Communes Nouvelles :

Voici l'état des décisions des trois conseils municipaux des communes

- Migron : avis négatif à l'unanimité
- Villars les Bois : délibération à suivre
- Le Seure : favorable en incluant également la commune de Burie

Un nouveau point sera fait lors de la prochaine rencontre.

Le prochain comité syndical est fixé au jeudi 09 juillet 2015 à 19h00 à la Mairie du Seure.

*L'ordre du jour étant épuisé, aucune question n'étant posée,  
la séance est levée à 20h15 et ont signé au registre les membres présents*

Le Président,  
Patrick ROUDIER

Le Secrétaire,  
Sylvie BOULETREAU

### Les Membres du comité syndical

Fabrice BARUSSEAU

Miguel TAUNAY

Bernard VICENTY

Jean-Marie BEGEY

Agnès POTTIER

Geneviève THOUARD

Alain POTTIER